AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

214C2372
FR0010478248-FS0724

13 novembre 2014

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

ATARI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 novembre 2014, la société Alden Global Capital Limited[1] (Third Floor, One Waverley Place, Union Street, St Helier, Jersey JE2 3RF) agissant pour le compte des fonds de droit des Îles Caïman Alden Global Value Recovery Master Fund, L.P. et de Turnpike Limited dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 novembre 2014, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société ATARI et détenir, pour le compte desdits fonds, 15 497 627 actions ATARI représentant autant de droits de vote, soit 9,68% du capital et 9,67% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions ATARI sur le marché.

[1] Contrôlée par la société Orgier Trustee (Jersey) Limited.
[2] Sur la base d'un capital composé de 160 054 091 actions représentant 160 301 657 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.